



La police municipale vous propose l'opération

"TRANQUILLITE VACANCES"

Qu'est que l'opération "tranquillité vacances" ?

Vous envisagez de vous absenter de votre domicile pour profiter de quelques jours de vacances, vous pouvez le signaler à la police municipale en complétant le document ci-joint.

Pendant votre séjour des patrouilles de la police municipale relayées par la police nationale passeront surveiller votre domicile.

Cette opération fonctionne toute l'année.

**Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !**

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

**Pensez à verrouiller**

vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.

**Placez en lieu sûr**

et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

**En cas d'absence durable,**

votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...

Police municipale :

☎ 04.79.33.13.57

✉ [policemunicipale-stalban@orange.fr](mailto:policemunicipale-stalban@orange.fr)

Nom : .....

Date : .../.../.....

Prénom : .....

Adresse : .....

Objet : Opération tranquillité vacances.

Désirant bénéficier de l'opération "tranquillité vacances", je vous informe que mon domicile sera inoccupé :

Du ..... Au .....

(1) En mon absence et en cas de besoin, vous pourrez vous adresser auprès de :  
Madame, Mademoiselle, Monsieur .....

Demeurant .....

☎ ...../...../...../...../..... OU ☎ ...../...../...../...../.....

(1) Vous pourrez éventuellement me joindre à l'adresse suivante :

Code postal : ..... Ville : .....

☎ ...../...../...../...../.....

(1) Renseignements complémentaires : .....

Signature obligatoire

(1) Rayer ou laisser en blanc les rubriques qui vous semblent inutiles